



VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ

vous souhaitez faire accompagner
votre agent

Les objectifs

- Répondre à un besoin ponctuel d'accompagnement sur un champ particulier ou sur un acte déterminé
- Développer des compétences nouvelles ou approfondir des connaissances

Les modalités d'exercice

- La mission est exercée en présentiel au sein de la collectivité,
- Sa durée, d'une à plusieurs heures, est fixée conjointement entre le tuteur et la collectivité d'accueil, selon les besoins exprimés

Les tuteurs

- Secrétaires de mairie expérimenté(e)s
- Recruté(e)s par le Centre de gestion
- Mis à disposition de la collectivité d'accueil

La demande et le coût de la prestation

- Téléchargez la demande d'intervention sur www.51.cdgplus.fr
- Tarif horaire selon délibération du Conseil d'Administration du CDG51
- Forfait émission bulletin de salaire
- Remboursement d'indemnités kilométriques

*Les tarifs, disponibles sur notre site internet, sont revus annuellement, dans le cadre du vote des taux et des tarifs applicables aux collectivités.

VOUS ÊTES UN AGENT EXPÉRIMENTÉ

vous souhaitez transmettre votre
savoir-faire à un collaborateur (trice)



Le profil recherché

- Secrétaire de mairie expérimenté(e) aux connaissances solides
- Avoir envie de transmettre son savoir-faire professionnel
- Avoir déjà une expérience de tuteur(rice) ou être prêt à se former
- Ne pas excéder une durée hebdomadaire de service totale de 40h15

Les modalités d'exercice

- Le Centre de Gestion recrute dans le cadre d'un contrat à durée déterminée,
- La durée de la mission, d'une à plusieurs heures, est fixée conjointement avec le tuteur, après analyse du besoin de la collectivité

La candidature

- Téléchargez le formulaire de candidature sur www.51.cdgplus.fr

La rémunération

- Rémunération indiciaire basée sur le grade d'origine
- Indemnisation au tarif réglementaire des frais kilométriques liés à la mission

TUTORAT AUPRES DES SECRETAIRES DE MAIRIE EN PRISE DE POSTE

CONTACTEZ - NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS

SERVICE INTERIM
03 26 69 98 98
interim@cdg51.fr
<https://51.cdgplus.fr>



Cette prestation organise la mise à disposition de tuteurs, auprès des collectivités affiliées, pour accompagner les secrétaires en poste depuis moins de 2 ans